

Département  
de la Moselle  
~~~~~  
Arrondissement  
de THIONVILLE  
~~~~~

**COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS**

**Extrait du procès-verbal des**

**délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
conseillers  
élus:  
11

**Séance du 17 mai 2016**

en fonctions:  
11

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents:  
08

Membres présents : MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoint  
M HENTZEN Didier, M ZINS Clément, M MANSION  
Yves, Mme SIMON Geneviève, M. DEMAY Pascal, Mme SONTAG Fabienne,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M BECKER Gérard, Mme SONTAG Fabienne, Mme KOP  
Cathy.

**Convocation du 12 mai 2016**

**1) Assainissement Pose de canalisation et raccordement de la route du Vin à la canalisation qui dessert la station de traitement – Résultats appels d’offres lot 3**

Dans le cadre des travaux de l’assainissement, la municipalité a lancé une procédure de type « procédure adaptée » pour l’attribution du marché concernant le lot 3 suivant :

Assainissement Pose de canalisation et raccordement de la route du Vin à la canalisation qui dessert la station de traitement.

La commission d’appel d’offres s’est réunie le 1<sup>er</sup> février 2016 afin d’examiner les offres des différentes entreprises. Après consultation des offres, la commission a décidé de retenir l’entreprise SCHIEL FRERES, 24 route de Thionville à KEDANGE SUR CANNER pour un montant des travaux H.T. de 206787,75 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions, approuve à l’unanimité les montants du marché et autorise le maire à conclure et signer le marché.

**2) Mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale Fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières**

Le Conseil Municipal prend acte de l’arrêté Préfectoral N° 2016 DCTAJ/1-025 en date du 27 avril 2016 portant projet de fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et de Trois Frontières.

**3) Validation Agenda Accessibilité**

Vu l’ordonnance n° 2014-1090 du 26.09.2014 qui instaure l’Agenda d’Accessibilité Programmée (AD’AP) et modifie le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2014-1326 du 5/11/2014 qui modifie le code de la construction et de l’habitation introduit une réglementation spécifique pour les ERP situés dans un cadre bâti existant, modifie les dispositions relatives aux dérogations,

Vu le décret n° 2014-1327 du 5/11/2014 relatif aux Ad’AP

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif aux nouvelles règles d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant,  
Lecture faite du projet d'agenda établi sur la commune de CONTZ-LES-BAINS, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à en formuler la demande de validation.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

**4) Vote de subvention**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue une subvention de 80,- € au profit de la croix bleue, Portes de France Thionville-Yutz.

Pour copie conforme,  
CONTZ-LES-BAINS, le 19 mai 2016



Le Maire,  
Yves LICHT

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Yves Licht". The signature is written over the printed name and is quite fluid and expressive.